

Année concernée	2023
Nom Prénom de l'élue	PELLERIGUE NADIA
Date de début du mandat régional	02/07/2021
Mandat régional	Vice-Présidente
Précisions ayant une incidence sur les moyens dont dispose l'élue	
Groupe Politique	Socialistes et Citoyens d'Occitanie

MOYENS FINANCIERS

Montant perçu ou litre de l'indemnité de mandat
Référence : indemnité annuelle brute

44 901,60 €

L'élue perçoit-elle d'autres moyens financiers liés à son mandat régional ?

NON

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les seuls déplacements que l'élue engage dans l'exercice de son mandat ?

OUI

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de restauration et d'hébergement pour les déplacements que l'élue engage dans l'exercice de son mandat ?

OUI

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type jeton de présence ?

NON

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une enveloppe financière qu'elle gère individuellement pour mener des activités politiques connexes à son mandat (publications, colloques, communication, etc. ...)

NON

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une enveloppe financière pour couvrir ses frais généraux (activités en territoire, tenue d'une permanence d'élue-élu) ?

NON

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une enveloppe financière pour subventionner des organismes tiers ?

NON

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une enveloppe financière pour subventionner des organismes tiers ?

NON

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une enveloppe financière pour subventionner des organismes tiers ?

NON

MOYENS MATERIELS

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue dans ses bâtiments un espace de travail personnel ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

OUI, système de

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

NON

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

NON

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

NON

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

NON

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élue un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

NON

Le Conseil Régional met-il à disposition un espace de travail collectif, dédié au groupe politique auquel appartient l'élue ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élue un équipement technique collectif (meubler de bureau, téléphones fixes, ordinateurs) ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élue des crédits pour les moyens matériels ?

OUI

Montant des crédits pour les moyens matériels alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée

53 405,06 €

Montant consommé pour l'année concernée

17 746,41 €

MOYENS HUMAINS

La Présidence, l'Exécutif régional, le Bureau de l'Assemblée, les membres de Bureau de Commissions Sectorielles bénéficient de l'appui du cabinet de la Présidence et des services administratifs. L'organigramme de l'Administration régionale est consultable sur : <http://www.occitanie.fr/occitanie/le-cabinet-de-la-presidente>

Le conseil Régional met-il à disposition du groupe politique auquel appartient l'élue une enveloppe financière pour l'embauche de personnel recruté par le Conseil Régional au service des élus du groupe ?

OUI

Montant des crédits pour les moyens humains alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée

644 679,34 €

Montant consommé de ces crédits, pour l'année concernée

537 661,03 €

Le montant est-il affecté au budget du conseil régional ?

OUI

Quelles sont les personnes embauchées par le groupe politique de l'élue ?

La liste des collaborateurs des groupes politiques de la région Occitanie est consultable sur : <http://www.occitanie.fr/occitanie/le-cabinet-de-la-presidente>

AUTRES INFORMATIONS

Précisions complémentaires que souhaitez déclarer l'élue relativement aux moyens financiers, matériels et humains mis à sa disposition

Le soussigné-e

NADIA PELLERIGUE

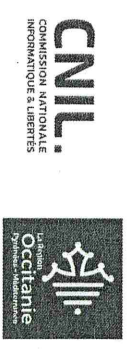
certifie sur l'honneur que les informations portées au présent document sont sincères et véridiques.

Fait à **Toulouse**

Le **14/06/24**

Signature





Traitement des données à caractère personnel

Le traitement de données relatif aux déclarations de transparence des élus de la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée est effectué conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (RGPD). Les informations publiées, sont communiquées à des tiers dans le cadre des requêtes et dérogations légales relatives au secret professionnel. La Région Occitanie s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées, et notamment empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées.